



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 15 décembre 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents : Maire Mario Côté
Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2 Lilian Steudler
Conseiller district N° 4 Michel Bergeron
Conseiller district N° 5 Adrien Steudler
Conseillère district N° 6 Louise Lafrance Lecours

Est absent : Conseiller district N° 3 André Courtemanche

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU BUDGET 2023

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2023-2025

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-264

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.



3. ADOPTION DU BUDGET 2023

2022-12-265

Présentation et adoption du budget 2023 pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

Une présentation du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et du programme triennal d'immobilisation de la municipalité a été effectuée à la population présente par monsieur le maire, Mario Côté.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le budget pour des recettes et affectations de trois millions cinq cent vingt mille deux dollars (3 520 002 \$) et des dépenses et affectations de trois millions cinq cent vingt mille deux dollars (3 520 002 \$) donnant un budget équilibré soit accepté par le conseil de la Municipalité de Racine ;

QUE le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal local ;

QUE le conseil de la Municipalité de Racine adopte le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2023-2025

2022-12-266

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Racine adopte le plan triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2025.

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 22 et se termine à 19 h 31.

Les questions ont porté sur le budget

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-267

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 32.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière